**Attestation de visites périodiques relatives aux installations radioélectriques visées aux sections 2.6 et 2.7 du présent certificat**

IL EST CERTIFIÉ que, lors d'une visite prescrite par la règle I/9 de la Convention, il a été constaté que le navire satisfaisait aux prescriptions pertinentes de la Convention.

Visite périodique : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

Visite périodique : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

Visite périodique : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

Visite périodique : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)